



QUAND NOS EXIGENCES SE RENCONTRENT

## HONORAIRES TTC maximums d'Audrey LYANDRAT E.I.

Applicables à compter du 25 octobre 2023

### IMMOBILIER ANCIEN Mandat de vente / de recherche

(Maison, appartement, immeuble, garage / parking)

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 100 000 €	7 000 €
Supérieur ou égal à 100 000 €	6 %

---

### TERRAIN

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 60 000 €	6 000 €
Supérieur ou égal à 60 000 €	10 %

---

### PROGRAMMES NEUFS (V.E.F.A.)

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES
Selon grille tarifaire du promoteur	Suivant mandat promoteur

**HONORAIRES TTC maximums d'Audrey LYANDRAT E.I.**

Applicables à compter du 25 octobre 2023

**HONORAIRES DE LOCATION D'HABITATION**

Zone *	Zone très tendue	Zone tendue	Autre zone
Montant maximum TTC	12 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>	8 € / m <sup>2</sup>

\* Suivant indice du décret du n° 2014-890 du 01/08/2014

- PROVIMO et ses conseillers ne sont pas habilités à rédiger d'état des lieux.
- Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires à la charge du bailleur.

**IMMOBILIER PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL**

- Location commerces, bureaux, entrepôts, terrains, garages

Honoraires : 30 % HT du loyer annuel hors charges, à la charge du preneur.

- Cession de bail

Honoraires : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

- Vente Immobilier Professionnel ou Commercial

PRIX DU BIEN	HONORAIRES (% et forfait)
Inférieur à 100 000 €	10 000 € HT
Supérieur ou égal à 100 000 €	10 % HT